

*Liste des délibérations du comité syndical
d'Artois Mobilités du vendredi 5 avril 2024*

Le **vendredi 5 avril 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ;

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL

CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : NEANT

CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS

CALL : Mme Nadine DUCLOY ;

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Pouvoirs : Néant

Suppléances : M. Philippe KEMEL a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; Madame Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Daniel KRUSZKA a été suppléée par Madame Nadine DUCLOY

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSEN

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Lowyk MEURIN ; Fabrice SIROP ; Pierre SOUILLART ;

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 22 février 2024

Affaires financières

1. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023 – M14 et M43
2. Approbation des comptes administratifs 2023 – Budgets M14 et M43
3. Affectation des résultats - Exercice 2023 - M14 et M43
4. Budgets primitifs 2024 – Approbation du budget principal M57 et du budget annexe transports M43
5. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) – Exercice budgétaire 2024
6. Répartition de la contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2024 avec intégration d'une part « complément de prix »
7. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Budget M43

Transports/Mobilité

8. Attribution d'une subvention à l'association ADATEEP 62 - Exercice 2024
9. Approbation de la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable + avec ROZO et l'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
10. Approbation de la convention de groupement de commande avec l'agglomération membre dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable +
11. Avis relatif au plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du Bassin Minier

Commande publique

12. Attribution du marché 24SM02 : « Marché de travaux pour la construction du pôle d'échanges sud à Béthune »
13. Lancement du marché n° 24SM04 - « Travaux de reprise des bordures GLO sur les communes de Liévin et Lens »
14. Marché 17SM60 - « Fourniture de six autobus standards à plancher bas et motorisation électrique à pile à combustible » - Présentation des éléments clés de la transaction relative à l'exécution du contrat à conclure avec le titulaire – Société SAFRA

Politique mobilité

15. Approbation de la planification stratégique d'Artois Mobilités 2024 – 2029

Le comité syndical :

1°) **A ARRÊTÉ** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2023, **A CONSTATÉ** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, et **A DÉCLARÉ** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le comptable du Trésor d'Artois Mobilités, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2024/08/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

& **A ARRÊTÉ** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2023, **A CONSTATÉ** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, et **A DÉCLARÉ** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le comptable du Trésor d'Artois Mobilités, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2024/09/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

2°) **A PRIS ACTE** de la présentation du compte administratif 2023 pour le budget M14, **A APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	38 247 184,89	20 287 501,37	2 004 502,75	385 611,73	40 251 687,64	20 673 113,10
Résultats de l'exercice 2023		-17 959 683,52		-1 618 891,02		-19 578 574,54
Résultats antérieurs reportés (exercice 2022)		18 082 061,56	1 039 679,42			
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
Total réalisations 2023 + résultats reportés	38 247 184,89	38 369 562,93	3 044 182,17	385 611,73	41 291 367,06	38 755 174,66
Résultat de clôture 2023		122 378,04	-	2 658 570,44	-	2 536 192,40
Restes à réaliser à reporter en 2024			12 685,40	5 521 732,57		5 509 047,17
Résultats cumulés	38 247 184,89	38 369 562,93	3 056 867,57	5 907 344,30	41 304 052,46	44 276 907,23
Solde d'exécution		122 378,04		2 850 476,73		2 972 854,77

A CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ? **A DÉCLARÉ** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2024 et **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2024/10/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix – le Président s'est retiré de la salle des délibérations)

&

A PRIS ACTE de la présentation du compte administratif 2023 pour le budget M43, **AAPPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2023, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	106 693 432,38	130 710 766,72	24 086 840,63	11 668 671,19	130 780 273,01	142 379 437,91
Résultats de l'exercice 2023		24 017 334,34		-12 418 169,44		11 599 164,90
Résultats antérieurs reportés (exercice 2022)			34 240 453,13			
Excédent de fonctionnement capitalisé						
Total réalisations 2023 + résultats reportés	106 693 432,38	130 710 766,72	58 327 293,76	11 668 671,19	165 020 726,14	142 379 437,91
Résultat de clôture 2023		24 017 334,34		-46 658 622,57		-22 641 288,23
Restes à réaliser à reporter en 2024			12 770 464,69	33 070 127,05		20 299 662,36
Résultats cumulés	106 693 432,38	130 710 766,72	71 097 758,45	44 738 798,24	177 791 190,83	175 449 564,96
Solde d'exécution		24 017 334,34		-26 358 960,21		-2 341 625,87

A CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ? **A DÉCLARÉ** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2024, **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2024/11/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix – le Président s'est retiré de la salle des délibérations)

3°) A DÉCIDÉ de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 2 658 570.44 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 122 378.04 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 seront reportés sur l'exercice 2024.

2024/12/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

4°) A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : **16 522 378 €**

Section d'investissement : **5 581 732 €**

2024/13/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

Section d'exploitation : **117 447 917 €**

Section d'investissement : **91 784 283 €**

A DÉCIDÉ la levée de la provision constituée pour risques et charges financiers à hauteur de 503 000
Et A DÉCIDÉ la levée de la provision constituée pour risques et charges d'exploitation à hauteur de 1 287 000 €.

2024/14/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

5°) A DÉCIDÉ la création ou modification des autorisations de programme suivantes :

Autorisations de programme (AP) - Crédits de paiement (CP)

Objet	AP	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Matériel roulant	24 964 225		10 914 225	-	8 200 000	5 200 000	650000
Mobilier urbain	934 140	121 892	174 140	190 000	190 000	190 000	190000
Mise en accessibilité	8 516 805	106 460	1 516 805	2 500 000	1 500 000	1 500 000	1500000
Déploiement vélo libre service	7 000 000			5 000 000	2 000 000		
Transformation de lignes (lignes 12, 15 et 19)	6 750 000			750 000	500 000	3 000 000	2 500 000
Aménagement Pont de Carvin	4 150 000			150 000	2 000 000	2 000 000	

2024/15/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

6°) A FIXÉ comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres d'Artois Mobilités :

Membre d'AM	Niveau de participation 2023	Participation 2023	Niveau de participation 2024	Participation 2024
CABBALR	40,50%	7 290 709 €	40,73%	7 331 786 €
CAHC	24,43%	4 396 867 €	24,39%	4 389 531 €
CALL	35,07%	6 312 424 €	34,88%	6 278 683 €
Total	100%	18 000 000 €	100%	18 000 000 €

Et A PRÉCISÉ que le montant de la participation des membres d'Artois Mobilités sera ventilé en deux parts :

- Une première part (participation classique), qui alimentera le budget principal d'Artois Mobilités, non soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (nomenclature comptable M57). Cette part, est fixée à 14 000 000 d'euros pour l'année 2024.
- Une seconde part, en compensation tarifaire, nommée subvention « complément de prix », qui alimentera le budget annexe transport (nomenclature comptable M43), budget soumis à la Taxe sur la Valeur

Ajoutée (TVA). La part de TVA (10% au 1^{er} janvier 2024) sera supportée par Artois Mobilités. Cette part est fixée à 4 000 000 d'euros pour l'année 2024.

2024/16/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

7°) **A APPROUVÉ** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 4 280.76 €, conformément à la présentation n°6991890433 déposée par Monsieur Bertrand DULARY, comptable public d'Artois Mobilités, a **IMPUTÉ** cette dépense sur l'exercice 2024, sur le compte budgétaire 6541 et a **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024/17/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

8°) **A APPROUVÉ** le versement d'une subvention de 7 700 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2024 et a **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget de l'exercice(s) considéré(s) au chapitre 65, article 6574.

2024/18/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix –
Monsieur Jean-Pierre SANSEN n'a pas pris
part au vote)

9°) **A APPROUVÉ** le projet de convention LUD+ avec la Société ROZO, la CABBALR et Artois Mobilités, visant à fixer les modalités de mise en œuvre du programme, a **AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités à la signer ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et a **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget annexe M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

2024/19/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

10°) **A APPROUVÉ** la constitution d'un groupement de commande entre la CABBALR et Artois Mobilités au titre de l'article L2113-6 du code de la commande publique et le projet de convention s'y rapportant, a **AUTORISÉ** le Président à signer une convention de groupement de commande entre la CABBALR et Artois Mobilités, qui définit la CABBALR comme coordonnateur du groupement de commande, fixe les modalités de consultation auprès d'un bureau d'études en charge de la définition du plan d'actions, ainsi que la répartition des dépenses prises en charge par chaque structure, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, a **AUTORISÉ** le lancement de la procédure de marché public nécessaire pour sélectionner le bureau d'études dont les missions sont fixées au projet de convention de groupement, a **AUTORISÉ** le Président à signer toute convention et pièces nécessaires au financement de cette étude et a **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget annexe M43.

2024/20/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

11°) **A EMIS** un avis favorable concernant le projet de plan l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du Bassin Minier.

2024/21/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

12°) A ATTRIBUÉ le marché n°24SM02 : « Marché de travaux pour la construction du pôle d'échanges sud à Béthune » à la société Eurovia Pas de Calais sise 4 rue Montaigne 62670 Mazingarbe pour un montant 1 295 955,86 € HT, **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché et **A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget du ou des exercice(s) considéré(s).

2024/22/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

13°) A DÉFINI l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché 24SM04 - « Travaux de reprise des bordures GLO sur les communes de Liévin et Lens », **A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public, dans les conditions et selon les caractéristiques annexées à la présente délibération et à signer le marché et **A RAPPELLÉ** que le comité syndical peut, à tout moment, décider que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité de l'attributaire et le montant du marché.

2024/23/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

14°) A PRIS CONNAISSANCE, compte tenu des différends opposant Artois Mobilités à la société SAFRA dans le cadre de l'exécution du marché n°17SM60 « Fourniture d'autobus standards à plancher bas et motorisation électrique », des concessions réciproques auxquelles pourraient consentir chaque Partie pour mettre un terme, en concluant un protocole transactionnel, aux litiges passés.

2024/24/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

15°) A APPROUVÉ la planification stratégique d'Artois Mobilités 2024 – 2029.

2024/2/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

* *

*

Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles au pôle juridique d'Artois Mobilités